

Cette première gazette de 2018 est placée sous le signe de la prévention bucco-dentaire !

Véritable leitmotiv qui anime la nouvelle génération d'étudiants en chirurgie-dentaire, la prévention bucco-dentaire sonne comme un objectif à atteindre dans l'idée d'une dentisterie moderne, moins invasive, préférant s'attaquer aux causes qu'aux conséquences.

GARDEZ LE SOURIRE

L'UNEC a relancé cette année son grand projet de prévention bucco-dentaire **Gardez le Sourire** !

Le projet

Gardez le Sourire correspond à des actions de prévention dans toutes les facultés de chirurgie dentaire de France ! Les étudiants bénévoles, futurs chirurgiens dentistes, vont durant ces actions rencontrer des étudiants de 18 à 25 ans sur leur campus pour leur délivrer un message de prévention.

L'objectif est simple : Sensibiliser un maximum d'étudiants aux risques d'une mauvaise hygiène bucco-dentaire.



Les étudiants, souvent très curieux, sont très demandeurs d'informations et ont souvent énormément de questions à poser aux bénévoles !

Les questionnaires font l'objet d'une enquête épidémiologique à grande échelle, et permettront d'étudier les comportements et connaissances de cette population étudiante.

Alors toi aussi participe à ce grand projet dans ta faculté, cette année ou l'an prochain !

Merci à tous nos partenaires pour leur soutien, et merci à tous les bénévoles pour leur implication.

Pourquoi ?

La population étudiante est une population à risque en terme de maladies dentaires et buccales. Les jeunes sont moins rigoureux sur la fréquence de brossage des dents, et ont des conduites à risque telles que la consommation d'alcool, de tabac voire de stupéfiants.

En les sensibilisant à ces problématiques, aux risques sur leur santé, les étudiants prennent conscience de l'importance de l'hygiène bucco-dentaire.

Comment ?

Les étudiants en chirurgie dentaire tiennent un stand de prévention bucco-dentaire au sein de leur campus universitaire. Sur ce stand, ils vont à la rencontre des étudiants afin de leur faire remplir un questionnaire en ligne, puis répondent à toutes leurs questions sur la santé bucco-dentaire en général. Ces derniers repartent ensuite avec une carte rappelant les grandes lignes du message de prévention, et quelques échantillons de dentifrices, brosses à dents..



TÉLÉTHON

Une année de plus, l'UNEC s'est engagée auprès de l'**AFM-Téléthon** lors du **Téléthon 2017**, évènement populaire et caritatif qui a rassemblé plus de 5 millions de bénévoles et donateurs en fin d'année dernière.

L'AFM-Téléthon, association de parents et de malades, mène un combat sans relâche pour la recherche contre des maladies génétiques rares et lourdement invalidantes.

Les associations locales d'étudiants en chirurgie-dentaire ont participé à cet évènement, par le biais de leur fédération territoriale ou via un regroupement d'associations étudiantes. Au programme : vente de dentifrices Colgate, ventes de gâteaux, organisation d'un "Cinéthon", d'un loto ou encore d'une soirée au profit du Téléthon !



11 579,51€

C'est le montant
récolté grâce aux
actions du réseau
de l'UNEC

Un grand merci à tous les bénévoles, et à notre partenaire Colgate. Nous espérons que vous serez encore plus nombreux et imaginatifs l'année prochaine pour soutenir cette belle cause !

HÔPITAL DES NOUVEAUX

L'Hôpital des Nounours est une action de Santé Publique, à destination des enfants de grande section de maternelle et CP, coordonnée par l'**ANEMF** (Association des Etudiants en Médecine de France).

Le but : faire découvrir le monde de la Santé aux enfants de façon ludique, réduire leur anxiété.

38 facultés

+ de **10 000** enfants
chaque année.

Durant la visite de l'Hôpital des Nounours, chaque enfant emmène sa peluche malade en consultation. L'enfant parcourt alors les différents services, selon les soins nécessaires à sa peluche. Chaque métier de la santé y est représenté par des étudiants de la filière en question.

Quelle meilleure façon de dédramatiser le monde médical, d'estomper la peur du dentiste, et de délivrer de premiers conseils de prévention bucco-dentaire ?



INTERNATIONAL

« *Præstat cautela quam medela.* »

Débuter son article par une citation antique revêt toujours notre éloge d'une crédibilité sans faille... néanmoins cette célèbre expression n'a d'autre sens que "Prévenir vaut mieux que guérir". Un adage très commun, utilisé en bien des circonstances, mais qui, pris au 1er degré, reflète tout simplement l'objectif que nous portons tous en nous, étudiants et professionnels de santé, à savoir de combattre la maladie avant même qu'elle ne survienne.

Un objectif universel mais que les associations internationales des étudiants en chirurgie dentaire se sont depuis très longtemps attachés à atteindre et ce par tous les moyens. En effet, la prévention trouve sa place dans le cabinet dentaire, chez le médecin, à l'hôpital, à l'école, dans l'éducation des enfants, à la télévision mais également... sur les réseaux sociaux !

C'est ainsi que l'EDSA (European Dental Students Association) et l'IADS (International Association of Dental Students) se sont emparées le semestre dernier des plateformes Facebook et Twitter afin de délivrer respectivement un message de prévention sur la surconsommation et le mauvais usage des antibiotiques*, et prévenir des signes avant-coureurs des cancers oraux**.

Publications photos et vidéos, photos de profil personnalisées, photos de couvertures... autant de relais partagés à travers le réseau international étudiant de ces deux associations. La France n'a pas manqué à l'appel et certains d'entre vous n'ont pas hésité à prendre part à ces campagnes, contribuant à cette sensibilisation de grande envergure, afin de remplir votre devoir de professionnel de santé. Pour cela nous vous disons merci ! Et nous vous tiendrons informés des prochaines campagnes à venir.

*European Antibiotic Awareness Day - Projet porté par The European Center for Disease Prevention and Control en partenariat avec le Ministère de la Santé et des Solidarités et Semaine Mondiale pour le bon usage des Antibiotiques - Projet porté par l'OMS

**Mouth Cancer Action Month, projet porté par la Oral Health Foundation



« AFFAIRE » NUTELLA

Le 26 janvier 2018, l'UNEC publiait un Communiqué de Presse concernant l'« affaire Nutella », suite aux promotions chocs dans les certaines grandes surfaces.

L'objectif de ce communiqué était de pouvoir interpeller les décideurs politiques concernant l'incohérence de leur politique de prévention en matière de sucre, en incitant le gouvernement à prendre des mesures plus efficaces et globales.

L'exemple le plus clair est la volonté de créer une taxe sucre, le pendant de la taxe soda (pour rappel : la « taxe soda », mesure de lutte contre l'obésité, dans le cadre du projet de budget de la Sécurité sociale. En France, depuis 2013, l'ensemble des boissons contenant une quantité – même minimale – de sucres ajoutés sont taxées à raison de 7,53 euros par hectolitre. La version modulée de la taxe prendrait en compte le taux de sucre).

« *De quoi aurait l'air la campagne anti-tabac si demain des buralistes pouvaient proposer des réductions de 70 % ?* »

L'objectif à long terme reste de poser les bases d'un débat sur une réflexion beaucoup plus globale en terme de prévention bucco-dentaire.

Résultats de ce communiqué : de nombreux articles de presse, des relais sur les réseaux sociaux par des organismes d'envergure comme les Nations Unies, et un retour très positif quant à l'engagement marqué de la nouvelle génération pour la prévention de la santé bucco-dentaire !

SOLIDARITÉ INT.

Cette année, l'UNEC renouvelle ses deux missions internationales de prévention bucco-dentaire au Maroc et au Népal.

Les candidatures, en augmentation, ont pu permettre de sélectionner des équipes motivées, qui se sont rencontrées à Nancy en février afin de se former, d'apprendre à se connaître, et de déjà préparer les missions.

Des cagnottes en ligne sont disponibles afin de soutenir les projets !

Le pôle Solidarité Internationale a également renouvelé son partenariat avec l'Aide Odontologique Internationale (AOI) afin de proposer aux étudiants des solutions pour leurs projets locaux de Solidarité Internationale.



Grâce à l'accréditation **CRÉFIDENT** accédez aux avantages

GRATUITE



LCL À LA CARTE ÉTUDIANT

DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE-DENTAIRE

AVANTAGES ÉTUDIANTS (sous réserve de la présentation de la carte d'étudiant)

OFFRE BANCAIRE A 1 EURO PAR AN PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOS ÉTUDES AVEC :

- Carte Visa Premier*
- (1) Découvert autorisé jusqu'à 700 euros
- LCL Interactif avec virement tiers

Pour chacun des produits, en cas de souscription suite à un acte de démarchage et/ou en cas de vente à distance, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Tarif TTC en vigueur au 01/01/2017.

* Carte bancaire à débit immédiat ou différé, délivrée après étude préalable et sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL.

ET TOUJOURS :

- (2) Crédit personnel études jusqu'à 60 000 €, dont 15 000 € sans caution parentale : taux débiteur fixe de 1 % avec ou sans franchise + frais de dossiers offerts
- Comment les obtenir : en ouvrant un compte dans une agence LCL et en demandant son adhésion gratuite à Crédident

Contact : 01 44 69 35 25

(selon tarif opérateur en vigueur appel non surtaxé)

info@crefident.com - www.crefident.com

• **Qu'est-ce que Crédident** : c'est une société créée et gérée par des chirurgiens-dentistes, au service des étudiants en chirurgie dentaire et des chirurgiens dentistes. Grâce à Crédident qui travaille en partenariat avec LCL, les étudiants peuvent bénéficier des avantages indiqués ci-dessus.

L'adhésion gratuite à Crédident vous permet de bénéficier de tous ces avantages.

Autorisation de découvert :

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour donner de la souplesse à votre budget, vous pouvez bénéficier d'une Autorisation de découvert de 700 € à des conditions exceptionnelles.

Exemple (1) : Pour un crédit prenant la forme d'une autorisation de découvert de 700 € d'une durée d'un an éventuellement renouvelable utilisé en totalité et de façon permanente pendant un an. **Au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0 % (Taux débiteur fixe de 0 %), le montant total dû s'élève à 700 €** (dont 0 € d'intérêts, pas de frais de dossier, hors assurance facultative*). Le coût du crédit (intérêts) est pris en charge par la banque. La nature même du découvert en compte ne permet pas l'indication d'un nombre et d'un montant d'échéances. Le coût standard de l'assurance facultative* est de 0,75 € par mois, et s'ajoute au remboursement du crédit (si vous l'avez souscrite). * L'Assurance Découvert Autorisé facultative est assurée par PACIFIKA, entreprise régie par le code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. Prêteur : Crédit Lyonnais SA - 18, rue de la République 69002 LYON N° ORIAS : 07 001878

Offre réservée aux étudiants majeurs souscrivant à l'offre LCL à la carte Étudiant sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier. Le découvert autorisé prend la forme d'une autorisation de découvert en compte de dépôt permettant une position débitrice en continu, dans la limite autorisée par la banque, pendant toute la durée du prêt (supérieur à 3 mois). Le montant du découvert autorisé éventuellement mis en place est limité à 700 € ; il reste défini suite à l'étude de votre situation par LCL. Le coût total du découvert dépend de son montant et de sa durée d'utilisation. Il est remboursable à tout moment et plus tard à sa date d'échéance ou à la date de clôture du compte de dépôt. Conditions en vigueur au 01/01/2017 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1,01 %, 72 échéances de 143,16 € soit un montant total dû de 10 307,52 €.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple (2) : Pour un prêt personnel Etudes de 10 000 € d'une durée de 72 mois au taux débiteur fixe de 1 % (TAEG fixe de 1,01%), vous remboursez 72 échéances de 143,16 € pour un montant total dû de 10 307,52 € (dont 463,04 € d'intérêts, hors assurance facultative, frais de dossier offerts). Le coût standard de l'assurance facultative, calculé sur la base des garanties Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Arrêt de Travail pour un emprunteur seul, est de 3,20 € par mois, qui s'ajoutent à l'échéance de remboursement du crédit, si vous y avez adhéré (2). Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de : 230,40 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,74 %.

(1) Offre réservée aux particuliers, étudiants sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier pour la souscription d'un prêt personnel (prêt études) Études Supérieures jusqu'à 60 000 € et d'une durée comprise entre 12 et 120 mois. Pour toute autre durée de remboursement des conditions financières différentes s'appliquent. Voir conditions en agence. Conditions en vigueur au 1^{er} janvier 2017 susceptibles de variation. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement.

(2) L'Assurance Emprunteur Conso facultative est assurée par CACI Vie et CACI non vie et distribuée par le Crédit Lyonnais. Coût de l'assurance facultative calculé sur la base des garanties Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Arrêt de Travail pour un emprunteur seul. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. Pour toute autre durée de remboursement, des conditions financières différentes s'appliquent. Voir conditions en agence.

 **CREFIDENT**

CREFIDENT
S.A. au capital de 215 600 €
RCS PARIS B 319 438 990
N° ORIAS : 13005404
7 rue Mariotte 75017 PARIS


LCL
BANQUE ET ASSURANCE

CREDIT LYONNAIS
S.A. au capital de 1 847 860 375 €
N° ORIAS : 07 001878
N° SIREN : 954 509 741 RCS LYON
18 rue de la République
69002 LYON


INTERFIMO
FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 93 832 000 €
N° ORIAS : 07 022747
Société Financière Agréée
RCS PARIS 702 010 513
46 Bld de la Tour Maubourg
75001 PARIS